



Section Adresse alternative		Page 1 de 1	
	Adoptée le 1 ^{er} mai 2007	Révisée le 16 sept. 2009	Revue 6 février 2017

Énoncé	Tout élève n'a qu'une adresse principale.
Modalité	Le transport de l'élève est prévu en fonction d'une seule adresse principale. Toutes les demandes pour un point d'embarquement ou de débarquement différent seront traitées conformément à la procédure sur les Sièges de courtoisie GT017.